

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

DE-023-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 14
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois d'avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - PERRET Oriane - CHEVALIER Lina - Michel PONS – ERLINGER Delphine – CELCE Chantal

Absents excusés représentés : PAUCHON Éric (pouvoir à Frédéric REY)

Absents excusés :

M. Georges ALLEMAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par délibération du 21 décembre 2020 la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD) a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Elle est chargée de l'évaluation des charges transférées, selon une méthodologie définie par la loi.

Elle est créée pour la durée du mandat. Elle est composée de 21 membres :

- 2 représentants de la commune de Veynes
- 1 représentant pour chaque autre commune de la CCBD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE

Mme CHARBONNIER Mélanie, représentant titulaire

Désigne REY Frédéric, représentant suppléant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260402-023-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire



.../...